

Image not found or type unknown



## Mutuelle famliale obligatoire

Par **kurk**, le **06/06/2015 à 10:40**

peut on m imposer une mutuelle familiale dit obligatoire

Par **kurk**, le **06/06/2015 à 10:57**

y a t il possibiliter de la supprimer

Par **moisse**, le **06/06/2015 à 11:49**

Bonjour,rn1) Ouirn2) Parfois mais pas toujours.

Par **moisse**, le **06/06/2015 à 17:22**

Hello @askatasun,rnIl est possible de ne pas adhérer si le contrat souscrit au niveau de l'entreprise prévoit d'éviter les doublons.rnIl est aussi possible de renoncer, pour les CDD, toujours si le contrat le prévoit et que le salarié fournit une attestation d'adhésion auprès d'une autre mutuelle.